



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Billets de banque

Question écrite n° 2503

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget sur l'éventuelle création d'un billet de 1 000 francs. La dépréciation monétaire et la nécessité de retrouver l'utilité d'origine de la valeur d'un tel billet pourrait motiver la création d'un billet d'un montant de 1 000 francs. Il lui demande de bien vouloir lui préciser son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Reponse. - Le billet de 500 francs type Pascal a été émis le 7 janvier 1969 et constitue la coupure de plus forte valeur faciale actuellement en circulation. Les plus grosses coupures en usage dans les autres pays européens représentent des contre-valeurs très diverses, certaines se situant au-dessus, d'autres au-dessous de 500 francs. Les études effectuées par les services de la Banque de France ont montré que la part du billet de 500 francs dans la circulation fiduciaire ne nécessitait pas pour l'instant l'émission d'une coupure de valeur faciale plus élevée.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2503

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2554